

Déchetterie

Le conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile met à la disposition des particuliers et professionnels 4 déchetteries pour les déchets volumineux et toxiques.

Nouvelle tarification d'accès aux déchèteries pour les professionnels

Afin d'atteindre les objectifs réglementaires imposés par la loi, la Métropole Aix-Marseille-Provence, à travers son schéma général métropolitain de gestion des déchets, a inscrit comme priorité la diminution de la prise en charge des résidus liés aux activités économiques.



BON À SAVOIR

Il est à rappeler qu'en 2021, les tonnages réceptionnés en déchèteries ont représenté 31 306 tonnes, dont 6 000 tonnes (environ 20 %) provenant des professionnels et ce, sur l'ensemble des quatre déchèteries du Territoire (Aubagne, Auriol, Peypin, Cuges-les-Pins).

Ces 6 000 tonnes représentent un coût proche de 500 000 €. Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile a à cœur de soutenir son tissu économique local, mais doit impérativement appliquer la réglementation et freiner les coûts engendrés par la gestion de ses déchets.

Aussi, il a été décidé de passer par une phase intermédiaire pour permettre aux professionnels du territoire d'anticiper afin de réduire leurs différents flux de déchets. C'est dans cette optique qu'il est proposé pour l'année 2022, un nouveau tarif d'accès en déchèterie pour les professionnels.

Ces tarifs sont découpés en forfait ayant pour objectif de couvrir le coût lié à la prise en charge des résidus professionnels par le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile. **Ces nouveaux tarifs sont applicables dès le 1^{er} juillet 2022 et sont calculés en fonction du nombre de passage effectif en déchèterie, suite à leur approbation en Conseil de Territoire du 3 mai 2022.**

En voici, ci-dessous le détail :

Forfait	Nombre d'apports	Tarif
Forfait 1	de 0 à 10 passages	240€ HT
Forfait 2	de 10 à 25 passages	600€ HT
Forfait 3	de 25 à 50 passages	1 200€ HT
Forfait 4	de 50 à 100 passages	2 400€ HT
Forfait 5	de 100 à 150 passages	3 600€ HT

Pour vous permettre l'accès aux quatre déchèteries du Territoire, vous devrez présenter une carte **dès le 1^{er} juillet 2022**. Son obtention se fera auprès des agents d'accueil du siège du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, après remise du [bulletin d'adhésion](#), complété, daté, signé et accompagné de ses pièces justificatives.

Ce bulletin vous engagera sur le nombre de passage que vous aurez choisi pour l'année 2022 et viendra en appui de la facture que vous recevrez d'ici la fin d'année.



- > [Télécharger le bulletin d'adhésion](#)
- > [Télécharger le règlement intérieur des déchèteries](#)



METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile
932 Avenue de la Fleuride - ZI les Paluds
13400 Aubagne

Tri et recyclage des emballages et papiers | La minute info

« On peut trier les emballages salis comme les cartons de pizza ou les conserves ? » « Tous les papiers se recyclent ? » « Quels logos faut-il regarder sur l'emballage pour bien trier ? » Au quotidien, nous avons souvent des questions sur le tri et le recyclage de nos emballages et papiers. Pour vous informer et vous aider à bien trier, et dans le cadre de la collection « La Minute Info » proposée par l'INC (Institut national de la consommation), voici une série de 10 vidéos intitulée : « Tri et recyclage des emballages et papiers : la minute info ! », présentée sous la forme de questions/réponses, et réalisée avec le concours de Citeo.



Plus d'infos sur l'application gratuite [Le Guide du tri](#)



Du lundi au samedi de 9h à 18h et le dimanche de 8h30 à 12h30

Allô déchets

04 42 62 83 02

allodechets.pae@ampmetropole.fr

Les déchets acceptés en déchetterie sont : tout venant, métaux, gravats inertes, électro-managers, éco-mobilier, vêtements, bois, déchets verts, cartons, pneus, déchets dangereux, piles et accumulateurs, batteries et huile de vidange.

L'apport maximal en déchetterie est de 3 m³ par jour.

Afin d'accéder aux déchetteries, nous vous invitons à retirer votre carte d'accès magnétique :

- pour les particuliers : à l'accueil des services techniques municipaux - 180 traverse de la vallée - 13400 Aubagne. Vous devrez présenter votre carte d'identité et un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois.
- pour les professionnels : à l'accueil du conseil de territoire - 140 avenue du millet - Z.I. Les Paluds - 13400 Aubagne. Vous devrez présenter un extrait de kbis et d'un chèque de 50 € à l'ordre de Régie REC Déchets.

Déchetterie Saint-Mitre











CONTACT

SERVICE À LA POPULATION **Allo déchets / encombrants**

140 avenue de millet
13400 AUBAGNE

 0 800 94 94 0
8